



*Municipalité de  
St-Germain de Grantham*

## **AVIS PUBLIC RÔLE D'ÉVALUATION**

**Avis est par la présente donné** que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, sera, **en 2019**, en vigueur pour son **premier** exercice financier. Que le rôle a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2018 et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1er mai 2019;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

### **MRC de Drummond**

436, rue Lindsay

Drummondville (Québec) J2B 1G6

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **MRC-200** de la **MRC de Drummond** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**DONNÉ** à Saint-Germain-de-Grantham, ce 5e jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

Nathalie Lemoine

Directrice générale et secrétaire-trésorière